

## TARIFS T.T.C. APPLICABLES

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2019

### TARIF HEBERGEMENT JOURNALIER

1) **TARIF G.I.R. 1 et 2 : 124,01 euros**

Tarif hébergement : 103,43 euros

Tarif dépendance \* : 20,58 euros

2) **TARIF G.I.R. 3 et 4 : 116,49 euros**

Tarif hébergement : 103,43 euros

Tarif dépendance \* : 13,06 euros

3) **TARIF G.I.R. 5 et 6 : 108,97 euros**

Tarif hébergement : 103,43 euros

Tarif dépendance \* : 5,54 euros

\* Le tarif dépendance est fixé chaque année par le Président du Conseil Général des Hauts de Seine \*\*

L'état de dépendance est évalué par l'équipe médicale et paramédicale de la Résidence Saint BENOIT à l'aide d'une grille nationale (A.G.I.R.R.) qui comporte six niveaux de dépendance du plus dépendant (G.I.R. 1) au moins dépendant (G.I.R. 6).

### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Abonnement téléphonique :	12,43 euros par mois
Location du poste de téléphone :	3,16 euros par mois
Taxe téléphonique nationale :	0,07 euros par minute
Taxe téléphonique vers un portable :	
- Bouygues	0,14 euros par minute
- Orange / Free / SFR	0,11 euros par minute
Forfait entretien du linge :	86,06 euros par mois
Déjeuner visiteur :	13,93 euros par repas

La Résidence Saint BENOIT est agréée à recevoir partiellement des bénéficiaires de l'Aide Sociale. Le Résident peut faire une demande d'aide au logement (A.P.L.), auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

\*\* Cf Arrêté du tarif dépendance au verso